



WALLONIE PICARDE

Des recyparcs en grève ce jeudi



Com.

Jeudi, il est préférable de vérifier s'il n'y a pas de changements sur le site internet d'Ipalle.

Plusieurs recyparcs seront inaccessibles en Wallonie picarde ce jeudi 20 septembre en raison d'une grève. Voici un récapitulatif de la situation.

Recyparcs fermé toute la journée : Antoing/Brunehaut, Bernisart, Mouscron 1 (rue de Rollegem), Pecq/Estaimpuis et Tournai 2 (rue Moens).

Recyparcs fermé de 8 h 30 à 12 h 30 : Celles/Mont-de-l'Enclus et Rumes. Recyparcs fermé de 15 h à 19 h : Ath, Engghien et Mouscron 3 (zoning de la Martinoire).

Recyparcs ouverts toute la journée : Belœil, Chièvres, Comines, Ellezelles/Flobecq, Frasnes, Lessines, Leuze, Mouscron 2 (avenue Jacques à Dottignies), Péruwelz, Silly, Tournai 1 (rue d'Amiens à Froyennes) et Tournai 3 (chaussée de Renaix à Kain). ■

» Cette situation peut évoluer. Pour éviter tout déplacement inutile, veuillez contacter préalablement l'intercommunale Ipalle au 069 84 59 88 ou consulter www.ipalle.be.

LEUZE-EN-HAINAUT

Feu vert pour un Aldi au Manoir

L'ancien home du CPAS sera bien rasé au profit d'un projet mixte induisant l'ouverture d'un magasin Aldi et la construction de logements.

• Pierre-Laurent CUVÉLIER

C'est désormais officiel, le site de l'ancien home Le Manoir, implanté à la rue du Bois Blanc, va être reconverti par la chaîne de supermarchés Aldi. La Région wallonne vient en effet de délivrer le permis – sous conditions – à la SA Proneservim, qui travaille pour le compte du groupe allemand.

Pour le CPAS, propriétaire du domaine, cette décision lui ôte une sacrée épine du pied vu qu'il s'agissait du seul investisseur à s'être manifesté pour son rachat. Le prix du comité d'acquisition avait pour rappel été fixé à 1 290 000 €.

« Le bâtiment tel qu'il existe, la Ville n'en avait pas non plus besoin pour ses services communaux. La vente était donc la meilleure option mais il n'était pas question de n'y développer que du commercial, » nous dit le bourgmestre Christian Brotcomer.

Un projet mixte avec 24 appartements

Les conditions émises par le SPW, le collège communal les avait inscrites dans son avis favorable rendu à l'issue de l'enquête publique, qui ne portait alors que

La Région wallonne a octroyé le permis pour la réaffectation du site par la chaîne de hard-discount.



EdA - 4061920594

sur la partie commerciale. « Nous avons eu certaines exigences par rapport au promoteur pour que l'espace, situé en zone communautaire, ne soit pas uniquement dévolu à une grande surface mais accueille un projet mixte, comprenant du logement. Notre avis n'est donc positif que si la partie résidentielle est exécutée. »

À côté de l'ouverture d'une enseigne Aldi de 1 394 m², accolée à une petite boucherie Renmans, deux blocs de 12 appartements devraient ainsi voir le jour à l'ancien Manoir. « Un accord est intervenu avec Proneservim, qui s'est engagée à céder une partie du terrain à la société Thomas et Piron pour y construire ces 24 appartements. En termes de superficie, le projet se déploiera sur 30 ares, soit un tiers du terrain disponible. La procédure est déjà bien avancée puisque le bureau d'architectes ORAES y

travaille activement, » souligne le président du CPAS, Lucien Rawart.

Près de 200 000 clients par an

Comme évoqué précédemment, le promoteur repartira d'une page blanche en démolissant l'imposante structure, qui n'avait aucun avenir : la présence d'amiante entre ses murs rendait sa réaffectation périlleuse.

L'arrivée de la chaîne Aldi, qui lorgne sur la ville de Leuze depuis vingt ans, redynamisera le paisible quartier du Bois Blanc, quelque peu isolé du centre urbain de par la ligne de chemin de fer.

Cette implantation n'est évidemment pas anodine, à moins de cent mètres du « nouveau » Lidl inauguré en décembre dernier. Selon le demandeur, l'ensemble commer-

cial attirera une moyenne de 190 000 visiteurs par an. « C'est une très bonne nouvelle que de voir le site de l'ancienne maison de repos être ainsi restructuré sans que cela ne coûte quoi que ce soit à la Commune, » se réjouit Lucien Rawart.

En se séparant du Manoir, qui risquait à terme de se transformer en chancre, le CPAS réalise surtout une très belle opération financière qui lui permettra notamment de renflouer ses caisses. « L'intérêt est double à côté de la poursuite de nos missions d'aide sociale dans les meilleures conditions. Cet argent servira non seulement à réduire notre dette mais aussi à supporter une partie du coût de construction de notre future crèche, entre l'hôtel de ville et le home Henri Destrebecq, » assure le président de l'institution sociale. ■

LEUZE-EN-HAINAUT

La liste PS recalée provisoirement

Le bureau principal communal se réunissait ce mardi après-midi à 16h pour valider les listes déclarées en vue des élections communales du 14 octobre.

Lors de l'examen des différentes candidatures, il est apparu qu'une candidate figurant sur la liste PS ne remplissait pas les conditions requises pour pouvoir se présenter au scrutin. Il s'agit de Sari Zhatnika, qui occupe la douzième place.

Le bureau principal a relevé que la candidate n'était pas une ressortissante de l'Union européenne. Et pour cause puisqu'elle a la nationalité in-



donésienne. Ce qui coïncide ? M^{me} Zhatnika, 12^e sur la liste socialiste, est de nationalité indonésienne.

donésienne.

Contacté par nos soins, alors qu'il venait d'apprendre la nouvelle, le chef de file socialiste et actuel conseiller communal, Christian Ducat-

tillon, a pris acte de la décision. « Je vais prévenir mes colistiers pour voir quelle attitude adopter. Je tiens à insister sur le fait que Madame Zhatnika n'a rien fait de mal. En 2012, elle s'était déjà présentée aux élections sur notre liste et cela n'avait pas posé de problème particulier... »

Le Parti socialiste de Leuze dispose désormais d'un délai de deux jours, d'ici l'arrêt définitif rendu ce jeudi, pour trouver une solution afin que sa liste puisse être validée.

Deux possibilités sont envisageables : soit le groupe trouve une remplaçante pour occuper la douzième place, soit il arrête sa liste à 21 candidats (au lieu de 23) pour veiller à conserver la parité hommes-femmes. ■

P.-L.C.

MOUSCRON



EdA - 4061920594

Enfin la fin du revêtement glissant ? Ces derniers mois, nos pages faits divers ont malheureusement pris l'habitude de se remplir de bon nombre d'accidents survenus en sortie du rond-point des Bobines. Sur le boulevard des Alliés, une multitude de conducteurs se sont ainsi fait surprendre à cet endroit par une perte d'adhérence causée par le fameux revêtement rouge. Conséquents du problème sérieux, les autorités communales ont logiquement interpellé à plusieurs reprises le SPW afin de faire quelque chose pour mettre fin à la série noire d'accidents. Demande qui a finalement trouvé écho ce mardi, puisque des ouvriers de la société Herphelin étaient sur place pour procéder à des travaux.

TOURNAI TRIBUNAL CORRECTIONNEL

TOURNAI

Après le coup de filet, le procès...

En janvier, la police du Tournais se réjouissait d'un joli coup de filet dans le milieu des stupéfiants.

Les autorités judiciaires se réjouissent d'autant plus de cette prise importante qu'il est assez rare que des « grossistes » agissent directement depuis le territoire belge.



TOURNAI

Un des braqueurs

de pharmacie et d'épicerie ?

Le 12 mars 2018, une pharmacie et une épicerie étaient braquées par trois hommes. De l'argent et des canettes d'alcool étaient dérobés sous la menace d'une arme.

En août, plusieurs personnes étaient condamnées par défaut. Le prévenu du jour écopait d'une lourde peine de cinq ans contre laquelle il fait défaut ce lundi. « Je n'étais pas présent sur les lieux. C'est à peine si je connais les deux autres personnes... J'ai juste eu une altercation avec eux pour une histoire de stupéfiants. Peut-être ont-ils agi par vengeance... »

Son avocat, M^{me} Ronveau, demande l'acquittement. « On accuse mon client sur trois éléments. Premièrement, il est accusé par les deux autres. On peut comprendre qu'ils se déchargent en disant qu'il est l'instigateur.

Deuxièmement, l'ami chez qui il disait être assure qu'il n'était pas avec lui. Peut-être que mon client mélange les jours. Troisièmement, monsieur a été reconnu sur un panel photos par une victime. Mais juste avant, elle avait désigné une tout autre personne. J'émet donc des doutes ».

Pour les trois mêmes raisons, le procureur du roi, M^{me} Vankercken, réclame la confirmation de la peine de cinq ans sans s'opposer à un sursis probatoire. Jugement le 1^{er} octobre. ■ **A.Sm.**

Trois personnes risquent d'1 an à 5 ans de prison.

Dans le commerce des stupéfiants, l'expérience semble s'acquérir rapidement... Deux jeunes hommes et une jeune fille, âgés d'une vingtaine d'années, ont rapidement compris les rouages de ce juteux business. Ils sont poursuivis devant le tribunal correctionnel de Tournai. En janvier dernier, la police du Tournaisien présentait à la presse la quantité astronomique de stupéfiants qu'elle était parvenue à saisir dans le cadre d'une enquête : 5 754 g de speed, 4 005 pilules d'ecstasy, 800 timbres de LSD, 975 g de MDMA, 4,4 g de cocaïne... et plus de 9 000 euros en argent liquide !

Tout cela appartenait à Amaury (prénom d'emprunt), un jeune Écaussinnois, âgé de 24 ans. Il n'est pas un inconnu de la justice... Il a déjà à son actif deux condamnations pour des faits liés aux produits stupéfiants. « Dès qu'il sort de prison, il se remet au "boulot", en continuant son trafic, relève le procureur du roi, M^{me} Vangeneberg. Je me demande si je ne me retrouve pas, pour la première fois, face à un cas qui me semble désespéré ! Le directeur de la prison où il est actuellement incarcéré s'interroge sur la possible participation du prévenu dans un trafic au sein de l'institu-



tion pénitentiaire... Le prévenu, le reconnaît lui-même, la vente des stupéfiants entraîne une dépendance. » Elle a requis une lourde peine de 5 ans de prison à l'encontre du prévenu. Son avocat veut croire qu'il est encore possible d'entrevoir une réinsertion de son client. « Je ne pense pas que la solution se trouve dans une privation de liberté... insiste Me Mairiaux. Dans cinq ans, lorsqu'il sortira de prison, que va-t-il se passer ? Il n'aura aucun suivi entrepris pour l'accompagner dans ce retour dans la société. Il semble plus judicieux de le condamner à une lourde peine, mais assortie d'un sursis probatoire. Il va ainsi devoir vivre avec cette peine de prison au-dessus de la tête et au moindre faux pas, ce sera retour par la case prison ! Cela nous permettra de voir s'il parvient à réussir ce défi et à respecter les conditions pour se remettre dans le droit chemin. »

Une confiscation par équivalent de 102 000 euros

Dans ce dossier, deux autres

prévenus sont poursuivis. Tous les deux contestent avoir participé à l'activité d'une possible association avec Amaury. Jonathan (prénom d'emprunt) reconnaît lui avoir acheté de la marchandise et l'avoir revendue à ses propres clients. Les policiers ont retrouvé sur lui 56,5 g de speed et 100 timbres de LSD. Il écoulait particulièrement ses produits stupéfiants dans la zone de la place Saint-Pierre à Tournai où il a été interpellé. « Il est poursuivi avec une circonstance aggravante de vente à un mineur d'âge, à savoir une personne née en 2002 », complète la procureur du roi. Une peine de 2 ans de prison a été requise contre Jonathan. L'avocate de Jonathan, Me Derycke a sollicité l'octroi d'une peine de travail. « Il a fait deux mois de détention préventive, et il a bien compris qu'il était temps qu'il prenne sa vie en main. Il a ainsi décidé d'intégrer une maison d'accueil où il est accompagné pour préparer sa réinsertion. »

Pour ces deux premiers prévenus, une confiscation par équivalent

de 102 000 euros a été demandée par le ministère public ; un montant contesté par les deux avocats.

La troisième prévenue est une jeune Tournaisienne de 20 ans. Anaïs (prénom d'emprunt) est également poursuivie pour la vente de produits stupéfiants qu'Amaury avait laissés chez elle, dans un sac. « Dans cette affaire, je suis particulièrement interpellé par l'excuse des prévenus qui expliquent s'être lancés dans ce trafic après avoir eu des difficultés financières... souligne M^{me} Vangeneberg. Et directement on choisit la facilité, avec la vente de stupéfiants. Tous ces trafics gangrènent notre société ! » La procureur du roi a requis une peine d'un an de prison. Son avocat a quant à lui sollicité l'octroi d'une suspension du prononcé de la condamnation. « Pour ne pas mettre fin au rêve de ma cliente d'intégrer la police », commente son avocat Me Gossiaux.

Le jugement sera prononcé le 2 octobre. ■

P.Den.

TOURNAI

L'impression d'être victime deux fois

Impliqué dans un trafic de drogues dures, un Tournaisien dit qu'il n'a eu d'autre choix que de laisser son appartement à un gang.

● **Arnaud SMARS**

En mai 2018, un important trafic de drogue était démantelé au boulevard des Nerviens. Deux hommes étaient arrêtés et faisaient face au tribunal lundi. L'un assume le fait d'avoir transporté l'argent gagné par les ventes entre Tournai et la France, au profit des chefs de l'association. L'autre, un Tournaisien, recon-



Le trafic avait été démantelé au boulevard des Nerviens.

naît avoir accueilli les dealers dans son appartement. « Je n'ai pas eu vraiment le choix. Ils m'ont mis la pression. Ils étaient de toute façon dans le bâtiment. En les ac-

cueillant chez moi, je rendais au moins la vie plus facile à mes voisins. Mais j'ai fini par être séquestré ».

L'individu décide alors d'appeler la police. « Pour les faire arrêter car je ne supportais plus la situation. Mais à chaque fois, on me disait que les effectifs n'étaient pas assez nombreux pour intervenir ». Jusqu'au 30 mai, jour de l'intervention où l'homme donne un coup de main. « Il échange des SMS avec les policiers et laisse volontairement le cadenas de la porte ouvert pour faciliter l'accès. On dit que le trafic a été stoppé grâce à une information policière mais il s'agit seulement et simplement de mon client. Je suis dès lors très étonné qu'il soit poursuivi et qu'en plus, on requiert contre lui 20 mois de prison ainsi qu'une confiscation de près

de 15 000 euros », détaille M^{me} Tounkara.

Pour l'avocat, son client est victime deux fois. « Quand je suis devenu avocat, on m'a expliqué qu'il y avait deux côtés au tribunal : celui des prévenus et celui des victimes. Aujourd'hui, j'ai vraiment dû mal à me placer de l'un ou l'autre. Mon client se sent victime. Tout d'abord du gang car il a presque été obligé de les accueillir, sous la pression et la menace. Les voisins disent clairement qui ne voulaient pas. Mais aussi victime de la justice qui ne l'entend pas. Oui il a aidé pour des ventes. Mais c'était dans le cadre fixé pour l'intervention de la police... »

Le conseil ne demande pas l'acquittement mais le principe de l'exemption de peine car « c'est lui qui a dénoncé les faits, qui a donné les identités et

qui a permis l'arrestation ». À titre subsidiaire, une suspension probatoire du prononcé est demandée.

Le second individu reconnaît son implication. Par la voix de son avocat, il demande une suspension simple du prononcé. « C'est un cas souvent vu, explique son conseil. Les chefs de gang cherchent des personnes dans la difficulté et lui proposent de l'argent pour prendre part au trafic. Son rôle était simple. Il devait aller chercher l'argent et le ramener. Il n'a effectué aucune vente. Cela fait désormais trois mois qu'il est en prison et cela l'a fait réfléchir et cela lui a permis de reprendre contact avec sa famille. Tout ce qu'il espère, c'est sortir de prison, trouver un travail et oublier cet épisode malheureux ». Jugement le 1^{er} octobre. ■